



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://www.lacode.be/rilatine-traitement-ou-produit.html>

Rilatine : traitement ou produit dopant contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant ?

- Nos publications - Santé -

Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2017

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

En Belgique, depuis une dizaine d'années, on assiste à une augmentation significative du nombre de prescriptions d'un médicament indiqué en cas de trouble de l'activité motrice ou/et de l'attention chez l'enfant, la Rilatine.

En tant que réseau d'associations de défense des droits de l'enfant, la CODE s'est intéressée à ce phénomène. Qu'est-ce que le TDA/H ? Quelles sont les accompagnements possibles ? Et la Rilatine dans tout ça ? Quelles sont ses effets positifs, mais aussi ses possibles dérives ? Existe-t-il des alternatives ? D'une manière générale, la prise de ce médicament est-elle réellement en accord avec les droits de l'enfant (droit de jouir du meilleur état de santé possible, droit à la non-discrimination, intérêt supérieur de l'enfant) ? Autant de questions au coeur de l'analyse de la CODE.